

3 Administration générale

3.1 Informations générales

3.1.1 Elections communales

Description

Election du Conseil communal : sont élus :

Madame Caroline Ançay-Roduit
Monsieur Emmanuel Carron
Madame Géraldine Granges Guenot
Madame Anouk Dorsaz-Vielle
Monsieur Bashkim Ajeti
Monsieur Christian Carron
Monsieur Milko Pravato.

Présidence et Vice-Présidence :

A l'issue du délai pour le dépôt des listes le mardi 15 octobre à 12h00, une seule liste étant déposée pour la Présidence, Madame Caroline Ançay-Roduit est élue tacitement.

A la Vice-présidence, deux listes sont déposées : Madame Géraldine Granges Guenot et Monsieur Christian Carron-Roduit

Les membres du Conseil communal ont validés le 15 octobre 2024 les listes déposées et les bulletins de vote.

Le 10 novembre 2024, deux bureaux seront opérationnels pour l'élection au Conseil général et à la Vice-présidence.

3.2 Finances

3.2.3 Renouvellement du contrat d'assurance All Risks

Décision

Le Conseil communal décide de renouveler la police d'assurance All Risks auprès de l'Helvetia.

3.2.4 Renouvellement du contrat d'assurance RC Commune

Décision

Le Conseil communal décide de renouveler la police d'assurance RC Commune, variante 1, auprès de l'Helvetia.

3.2.5 Certificat de bonne vie et moeurs

Décision

Le Conseil communal décide de renoncer à émettre les certificats de bonne vie et moeurs.

5 Travaux publics

5.1 Travaux publics

5.1.1 Adjudication - Route de Branson, réfection de la chaussée

Décision

Le Conseil communal décide d'adjuger les travaux de génie civil à l'entreprise Fleutry SA.

5.1.2 Adjudication - Rue de l'Eglise, travaux de plantation

Décision

Le Conseil communal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise Bender Emmanuel SA.

6 Urbanisme

6.1 Aménagement du territoire

6.1.1 PAZ-RCC

Description

*Désormais, **seul le PAZ-RCC 1984 est applicable** du fait de la décision du Tribunal Fédéral qui a annulé l'homologation du PAZ RCCZ 2020.*

Décision

Le Conseil communal décide de :

- renoncer à la mise en vigueur partielle du PAZ-RCCZ 2020, désormais, seul le PAZ-RCC 1984 est applicable.

6.2 Constructions

6.2.2 Autorisations communales avec préavis du SeCC

6.2.2.12022-325 GPRA Sàrl

Description

Démolition de bâtiments existants et construction d'immeubles (21 logements et 5 commerces)
parking souterrain et abri PC
Vers l'Eglise
Folio n° 3, parcelles n° 400-401-687-698-699
Zones centre et collectifs

6.2.3 Demande de validation de teintes

6.2.3.12023-85 Cajoux Lionel

Description

Transformation et agrandissement d'un bâtiment existant avec changement d'affectation et pompe à chaleur air-eau extérieure

Saxé

Folio n° 26, parcelle n° 2750

Zone village

7

7.2 Com'art

7.2.1 Ouvertures spéciales

7.2.1.1 Demandes d'ouvertures spéciales des commerces - période du 01.12.2024 au 30.11.2025

Décision

Le Conseil communal décide les ouvertures spéciales des commerces pour la période du 01.12.2024 au 30.11.2025 :

- ouvertures dominicales :
 - Dimanche 1er décembre 2024 : l'entreprise horticole entre dans les exceptions prévues à l'article 6 alinéa 1 de la LOM (magasins de fleurs). Une autorisation peut être délivrée pour cette entreprise uniquement.
 - Dimanche 22 décembre 2024 : autorisation générale d'ouverture pour tous les commerces
 - Dimanche 12 octobre 2025 : autorisation générale d'ouverture pour tous les commerces le dimanche de la Fête de la Châtaigne
- ouvertures prolongées
 - Mercredi 18 décembre 2024
 - Lundi 23 décembre 2024